



Formation

Délimitation et identification des milieux humides et positionnement de la ligne des hautes eaux (LHE)

INTRODUCTION

L'identification et la délimitation des milieux humides et de la ligne des hautes eaux (LHE) sont à prendre en compte dans les études d'impact, dans les demandes de certificat d'autorisation pour divers projets de développement, dans les travaux de traitement des eaux usées, pour les besoins en gestion et pour l'émission de permis au niveau municipal, régional et provincial. Les professionnels, les techniciens, les technologues et les inspecteurs municipaux qui doivent effectuer ce travail se sentent souvent démunis, disposant de peu d'outils leur indiquant comment procéder de façon adéquate. La prise en compte et la protection de ces milieux naturels sont donc loin d'être assurées et peuvent même être compromises.

Lors des formations sur les plantes vasculaires à risque offertes en 2012 et 2013, les participants ont signifié le besoin d'une formation appliquée sur l'identification et la délimitation de milieux humides et de la LHE. La demande a aussi été soulevée par l'Association des biologistes du Québec (ABQ) et des intervenants du secteur municipal. La première édition de la formation sur l'identification et la délimitation des milieux humides et de LHE a donc été réalisée en 2014. Plus de 121 participants ont participé à 14 journées de formations distinctes. L'édition 2015 se veut une version mise à jour de la formation de l'an dernier et est basée sur le Guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* et sur le Guide *Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains*, tous deux publiés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC). Notamment, la formation « Experte » a été modifiée et met l'accent sur la délimitation et l'identification des milieux humides complexes et ambigus ainsi que sur la pratique des méthodes d'inventaire directement sur le terrain, sous la supervision constante d'un formateur expérimenté.

Deux formations distinctes sont donc offertes en 2015 soit, la **formation « simplifiée »** et la **formation « experte »**.

FORMATION « SIMPLIFIÉE »

EN QUELQUES MOTS...

Cette formation vise à familiariser les participants avec les différents types de milieux humides présents dans le Québec méridional. Les caractéristiques physiques, hydrologiques et biologiques des différents types de milieux humides seront abordées et démontrées sur le terrain. La délimitation des milieux humides et de la LHE sera discutée, démontrée et pratiquée sommairement via la **méthode de délimitation simplifiée** pour les milieux humides (MDDELCC, 2014) et via la **méthode botanique simplifiée** pour la LHE (MDDELCC, 2015). **Ces deux méthodes seront regroupées sous l'appellation des « méthodes simplifiées » jusqu'à la fin du document.**

CLIENTÈLE CIBLE

Les intervenants dans le domaine de l'environnement qui veulent savoir détecter, délimiter et décrire un milieu humide ou une LHE, **mais qui n'ont pas** à faire spécifiquement ce travail dans un **contexte légal ou réglementaire** (par exemple, en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement).

La formation « simplifiée » pourra convenir davantage à ceux qui réalisent des inventaires de milieux humides dans un objectif de sensibilisation ou de conservation ainsi qu'aux intervenants des milieux municipaux qui ont à vérifier la présence de milieux humides et hydriques avant d'octroyer un permis.

OBJECTIFS

1. Assurer un niveau de compétence suffisant chez les intervenants en environnement en ce qui a trait à :
 1. Reconnaître la présence d'un milieu humide ou d'une LHE*
 2. Identifier le type de milieu humide*
 3. Délimiter le milieu humide et la LHE grâce aux *méthodes simplifiées* *
** pour les milieux humides et hydriques simples et non ambigus*
2. Uniformiser les techniques d'identification et de délimitation des milieux humides/LHE selon la démarche proposée par le MDDELCC.
3. Promouvoir la spécialisation et la formation continue des biologistes, des intervenants municipaux et autres experts.
4. Accroître les connaissances nécessaires à l'identification et à la délimitation des milieux humides/LHE pour les débutants ou les gens nouvellement diplômés qui œuvrent dans le domaine.
5. Offrir une attestation aux participants ayant assisté à la formation.

PRÉALABLES

Des connaissances minimales en botanique sont nécessaires pour la réalisation des *méthodes simplifiées* sur le terrain. Également, il pourrait être préférable d'avoir complété au moins une formation ou d'être au fait des lois qui régissent les milieux humides et hydriques au Québec (*Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, Loi sur les pêches*). En effet, ces notions élémentaires ne seront pas abordées lors de la formation puisqu'elle sera appliquée et axée sur les techniques d'inventaire sur le terrain.

FORMATION « EXPERTE »

EN QUELQUES MOTS...

Cette formation vise à **perfectionner** les compétences des intervenants en environnement dans l'identification et la délimitation des milieux humides et de la LHE dans le contexte du Québec méridional. L'essentiel de la formation consistera en la délimitation et l'identification de milieux humides et de la LHE, dans différents contextes. Différents **milieux complexes et ambigus** seront visités et analysés. C'est la **méthode de délimitation experte** pour les milieux humides (MDDELCC, 2014) et la **méthode botanique experte** pour la LHE qui seront présentées et pratiquées pour effectuer les relevés sur le terrain. **Ces deux méthodes seront regroupées sous l'appellation des « méthodes expertes » jusqu'à la fin du document.**

CLIENTÈLE CIBLE

Intervenants dans le domaine de l'environnement qui souhaitent **perfectionner** leurs compétences et leurs connaissances dans l'identification, la caractérisation et la délimitation des milieux humides et de la LHE dans le contexte du Québec méridional, notamment en abordant de front les milieux complexes et ambigus. Ces intervenants **ont souvent à faire**, dans le cadre de leur travail, des caractérisations et délimitations de milieux humides ou des délimitations de la LHE dans un **contexte légal ou réglementaire** (par exemple, en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement).

OBJECTIFS

1. Assurer un niveau de compétence adéquat des biologistes et autres experts qui réalisent déjà l'identification et la délimitation de milieux humides et de la LHE dans un cadre professionnel.
2. Uniformiser les techniques d'identification et de délimitation des milieux humides/LHE selon la démarche experte proposée par le MDDELCC.
3. Permettre aux intervenants en environnement d'échanger et de coopérer par rapport aux questionnements techniques engendrés par la délimitation et la caractérisation des milieux humides et de la LHE (notamment les milieux ambigus).

4. Promouvoir la spécialisation et la formation continue des biologistes, des intervenants municipaux et autres experts.
5. Offrir une attestation aux participants ayant assisté à la formation.

PRÉALABLES

Il s'agit d'une formation pratique sur le terrain et le contexte légal entourant la gestion des milieux humides ne sera pas spécifiquement abordé. Ainsi, le participant devra s'assurer d'être au fait des lois qui régissent les milieux humides et hydriques au Québec (*Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, Loi sur les pêches*).

Des compétences en botanique sont nécessaires pour la réalisation de la méthode experte sur le terrain. Des compétences minimales en pédologie sont également requises. Il est recommandé d'avoir déjà réalisé, préalablement à la formation, la délimitation de milieux humides et/ou de la LHE sur le terrain.

ÉLÉMENTS COMMUNS AUX DEUX FORMATIONS

DÉROULEMENT

Chaque formation durera une journée sur le terrain. Elle se déroulera en compagnie d'un formateur ou d'une formatrice pour un groupe de 10 personnes maximum. Les formations seront, dans la mesure du possible, données dans la région d'intervention ou de travail des participants. Ainsi, dès qu'un nombre suffisant de participants sera connu dans un secteur donné, un groupe pourra être formé. Une confirmation de réception de l'inscription sera envoyée à chaque participant. Ensuite, un sondage électronique de type *Doodle* sera réalisé auprès des participants d'un même groupe pour sélectionner une date de formation.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Le Bureau d'écologie appliquée, FloraQuebeca et l'Association des biologistes du Québec émettront pour chacun des participants, en décembre 2015, une attestation confirmant leur participation à la formation qu'ils auront sélectionnée.

DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Une trousse d'outils sera remise à chacun des participants avant la formation. Elle comprendra les documents de référence en version pdf, les plans régionaux de conservation de Canards illimités, des publications diverses touchant les milieux humides et hydriques et leur gestion au Québec, une liste d'outils disponibles gratuitement ou en vente qui servent à connaître les milieux humides et hydriques du Québec, etc.

PLAN DE COURS

CONTENU DE LA FORMATION « SIMPLIFIÉE »

1. Visite exploratoire d'une grande variété de milieux humides, hydroconnectés (LHE) ou non.
2. Démonstration et application sur le terrain de la délimitation via les *méthodes simplifiées*.
3. Identification de plantes associées aux milieux humides fréquemment observées.
4. Démonstration sur le terrain des indicateurs physiques et biophysiques utilisés pour identifier et délimiter les milieux humides et la LHE. Par exemple : relevé du sol avec une sonde pédologique, recherche de marques laissées sur les arbres, présence de dépressions et d'une litière noirâtre, topographie, etc.

CONTENU DE LA FORMATION « EXPERTE »

1. Explication des différences entre la méthode simplifiée et experte.
2. Démonstration et application sur le terrain de la délimitation via les *méthodes expertes*.
3. Analyse sur le terrain de cas de « zones grises » : les milieux humides complexes et ambigus.
4. Observation de critères d'identification pour différencier certaines espèces associées aux milieux humides et hydriques (groupes taxonomiques difficiles).

COÛT

Le coût pour les différentes formations est spécifié dans le tableau suivant.

Tableau 1. Coût avant taxes pour les différentes formations.

Formation	Clientèle	Coût (avant taxes)
Simplifiée	Membre de l'ABQ ou de FloraQuebeca	175\$
	Non-membre	225\$
Experte	Membre de l'ABQ ou de FloraQuebeca	200\$
	Non-membre	250\$

Le paiement sera exigible suite à l'envoi d'une facture à chacun des participants et devra être adressé au **Bureau d'écologie appliquée**. La facture vous sera envoyée dès que vous aurez confirmé votre présence à une date de formation choisie préalablement (via *Doodle*). **Les formations pourront avoir lieu de la fin juin au début septembre 2015.**

Pour vous inscrire :

Compléter le formulaire d'inscription ci-joint et envoyer-le à l'adresse courriel suivante :

formationMH@coop-ecologie.com

La personne responsable est : Olivier Deshaies, biologiste M. Sc.

Pour le contacter : formationMH@coop-ecologie.com ou 819-239-6979